L'Observatoire Erasmus+

{Notes}

Analyse des apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenants et les personnels : enquête 2024

{ L'éditorial }

Depuis plusieurs années, l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation développe une démarche d'analyse des effets du programme Erasmus+ afin de mieux comprendre les transformations induites par les mobilités sur les apprenants et les personnels qui les accompagnent. Cette démarche, initiée dans les précédentes Notes de l'Observatoire, vise à dépasser la seule mesure du nombre de mobilités réalisées pour apprécier leur contribution aux objectifs du programme : développement des compétences, inclusion, citoyenneté européenne, transition écologique et transformation numérique, ainsi que renforcement de la coopération européenne.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans la programmation Erasmus+ 2021-2027, qui accorde une place croissante à l'évaluation des résultats et des impacts. Les analyses présentées mettent en évidence les effets positifs et durables des mobilités et confirment que la mobilité Erasmus+ constitue bien davantage qu'une expérience de mobilité individuelle à l'étranger. La reconnaissance et la valorisation des acquis de mobilité apparaissent ainsi comme des enjeux majeurs pour amplifier ces effets : mieux identifier les compétences développées, les diffuser au sein des équipes et les intégrer dans les stratégies des établissements permet de renforcer les effets du programme et d'encourager de nouveaux départs.

Cette ambition suppose également de poursuivre l'amélioration des dispositifs d'évaluation. Les taux de réponse aux enquêtes d'évaluation connaissent aujourd'hui une baisse significative, ce qui invite à faire évoluer les modalités de collecte afin de garantir la robustesse des analyses dans la durée. La mobilisation des participants, des organismes bénéficiaires et des réseaux d'acteurs constitue une condition essentielle pour disposer d'une connaissance fine des effets du programme et éclairer ses évolutions futures.

À l'approche de la prochaine programmation européenne 2028-2034, je souhaite que l'Agence poursuive et approfondisse son engagement aux côtés de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement de la mobilité européenne : ministères, établissements, collectivités, partenaires institutionnels et têtes de réseau. Le renforcement de ces coopérations sera essentiel pour mieux partager les enseignements issus des évaluations, accompagner la diversification des publics et favoriser une appropriation collective des opportunités offertes par Erasmus+.

La Note de l'Observatoire n°26 contribue ainsi à une meilleure compréhension de la valeur ajoutée des mobilités Erasmus+ et apporte des éléments utiles au pilotage du programme. Elle rappelle que l'impact d'une mobilité ne se mesure pas uniquement au moment du départ ou du retour : il se construit dans le temps, à travers les compétences acquises, les pratiques transformées et les liens européens durablement établis.

Nelly Fesseau,
Directrice de l'Agence Erasmus+
France / Éducation Formation

{ SOMMAIRE }

Introduction { 3 }
Points à retenir { 4 }
Méthodologie { 5 }
Les 19 indicateurs { 5 }
Les populations interrogées { 6 }
Le redressement des populations { 6 }

1 Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenants { 9 }
1.1 Le développement des compétences transversales se confirme plusieurs mois après la mobilité { 9 }
1.2 Des freins à la mobilité qui varient selon le secteur éducatif { 11 }
1.3 Le développement des compétences numériques à la suite de la mobilité { 12 }
1.4 Des compétences langagières consolidées et durablement mobilisées { 13 }
1.5 La mobilité renforce le sentiment d'appartenance européenne et la citoyenneté { 16 }

2 Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les personnels { 19 }
2.1 Le développement professionnel et les évolutions de carrière après la mobilité { 19 }
2.2 Le développement des compétences et des pratiques professionnelles après la mobilité { 21 }
2.3 Une reconnaissance des mobilités à conforter dans les années à venir { 25 }

{ Introduction }

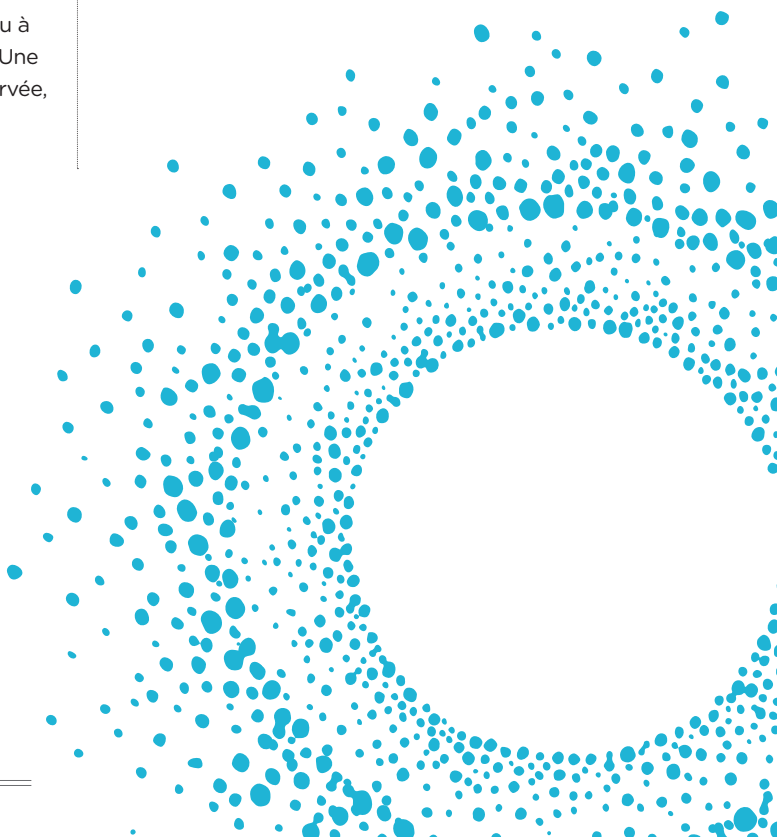
La mesure de l'impact des mobilités constitue un axe structurant de l'évaluation du programme Erasmus+. Elle permet d'objectiver les effets des mobilités, d'orienter les actions en faveur de l'inclusion et de la diversification des publics, d'élargir l'accès au programme et d'alimenter son amélioration continue.

Dans cette logique, l'Observatoire national de l'impact Erasmus+ a défini depuis 2016 des indicateurs permettant de mesurer les effets de la mobilité Erasmus+ sur les apprenants, les personnels et les organismes. Le collectif a également détaillé les modes opératoires d'évaluation de ces indicateurs. Cette démarche et cette méthodologie ont été présentées dans la Note de l'observatoire Erasmus+ n°7, une enquête dédiée a été conçue, en complémentarité avec celle pilotée par la Commission européenne (Rapport Participant), dont les premiers résultats ont été publiés dans la Note n°12 et ensuite dans la Note n°19. Cette Note n°26 a pour ambition d'actualiser ces indicateurs suite au dépouillement des enquêtes Apprenant et Personnel menées en 2024, portant sur des mobilités réalisées sur l'année académique 2022-2023. Il a été fait le choix de ne pas associer les organismes, qui font déjà l'objet d'enquête au niveau européen, à titre d'exemple l'enquête PEACE+ autour de la participation citoyenne, l'engagement politique et le sentiment d'appartenance à l'Union européenne.

Au total, 2 163 apprenants de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et de l'enseignement supérieur (SUP), 2 014 personnels du secteur scolaire (SCO), de l'éducation des adultes (EA), de l'enseignement supérieur, et de l'EFP ont répondu à l'enquête menée par l'Agence Erasmus+ France. Une forte baisse de nombre des répondants est observée, à titre de rappel 8 542 apprenants sur l'année académique 2018-2019.

Trois axes ont été définis avec des indicateurs spécifiques à chacun des publics : pour les apprenants, un relevé a été réalisé sur les indicateurs qui concernent leur profil, le recours à l'utilisation de langues étrangères dans différents contextes, enfin, les deux des quatre priorités du programme Erasmus+, la transformation numérique et la participation citoyenne. Pour les personnels, les indicateurs concernent leur profil, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, ainsi que la valorisation de la mobilité. Cette note se décline en deux grandes parties structurées autour de ces différents indicateurs et tenant compte des spécificités propres aux deux publics étudiés.

Les résultats de cette enquête contribuent à une connaissance plus fine des publics de l'Agence. Ils consolident les indicateurs définis pour la mesure de l'impact des mobilités des apprenants et des personnels. Ces résultats dessinent également les contours des points d'appui et des actions à entreprendre pour renforcer l'impact des mobilités Erasmus+.



Points à retenir

Pour les apprenants

En moyenne, **les répondants ont le sentiment d'avoir fortement amélioré 9 parmi les 20 compétences transversales*** au cours de leur mobilité.

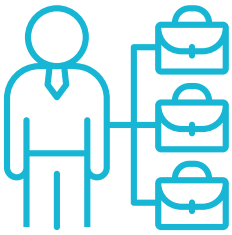


Plusieurs mois après leur retour de mobilité

- **79%** des apprenants déclarent se sentir davantage citoyens européens.
- **77 %** des répondants continuent à pratiquer au moins une fois par mois la langue étrangère utilisée lors de leur mobilité dans un cadre non formel.
- **84 %** des apprenants déclarent avoir développé au moins cinq compétences transversales au cours de leur mobilité Erasmus+.

Pour les personnels

- **64 %** des personnels estiment, à l'issue de leur mobilité, avoir développé leur réseau professionnel.
- **73 %** des professionnels partis en mobilité considèrent qu'ils ont modifié moyennement ou fortement leurs pratiques professionnelles.
- **65%** des personnels déclarent que leur institution a reconnu leur mobilité, mais que cette reconnaissance est principalement informelle.



Entre l'enquête réalisée en 2020 et celle conduite en 2024, **les résultats témoignent d'un renforcement des effets attribués à la mobilité Erasmus+.**

Pour les apprenants

+ 10 points de pourcentage

sur la poursuite de la pratique d'une langue étrangère en dehors de leur activité professionnelle

Cette dynamique est encore plus marquée chez les personnels :

+ 13 points de pourcentage

sur la déclaration d'avoir fait évoluer leurs pratiques professionnelles

+ 5 points de pourcentage

sur l'estimation que leur mobilité est reconnue par leur institution d'envoi

Ces évolutions suggèrent un renforcement de l'appropriation et de la valorisation des acquis des mobilités Erasmus+ entre les deux vagues d'enquête.

* Capacité d'adaptation, réactivité, apprentissage en autonomie, ouverture socioculturelle, auto-évaluation de ses compétences, réflexivité et prise de recul, ouverture d'esprit, adaptation de sa manière de communiquer selon son interlocuteur, analyse et synthèse des informations, esprit critique, créativité, esprit d'initiative, sens de l'écoute, confiance en soi et en ses capacités, sens des responsabilités, résolution de problèmes, sens de l'organisation, prise de décisions, travail en groupe, empathie

{ Méthodologie }

{1}

Les 19 indicateurs

19 indicateurs ont été définis pour mesurer les effets de la mobilité Erasmus+, présentés dans le tableau ci-après. Afin de les évaluer et d'obtenir une vision longitudinale, deux modes opératoires ont été mis en œuvre :

- L'analyse des rapports Participant, enquête européenne envoyée à tous les participants au retour de mobilité ;
- L'analyse d'un questionnaire envoyé en novembre 2024 à tous les apprenants et personnels ayant accepté d'être recontactés : les apprenants et les personnels ont donc répondu en moyenne 1 an et 2 mois après la fin de leur mobilité.

Rapport du participant – Beneficiary module	Dispositif d'enquêtes
Apprenants (EFP et SUP)	
1. Taux d'apprenants déclarant une amélioration des compétences transversales. **2.** Taux d'apprenants exprimant davantage l'intérêt de participer plus activement au processus démocratique et à la vie locale. **3.** Taux d'apprenants déclarant se sentir citoyens européens. **5.** Taux d'apprenants déclarant avoir développé des nouvelles pratiques numériques. **8.** Taux d'apprenants déclarant avoir améliorer leurs compétences langagières.	**1.** Taux d'apprenants déclarant une amélioration des compétences transversales. **3.** Taux d'apprenants déclarant se sentir citoyens européens. **4.** Taux d'apprenants déclarant continuer à pratiquer la langue étrangère dans un cadre formel et non formel. **6.** Taux d'apprenants déclarant avoir développé des compétences numériques. **7.** Taux d'apprenants déclarant que certains facteurs auraient pu empêcher leur mobilité.
Personnels (SCO, EFP, SUP, EA)	
9. Taux de personnels ayant développé des compétences en matière d'organisation, de gestion et de leadership. **10.** Taux de personnels considérant avoir amélioré leurs perspectives d'emploi et de carrière. **11.** Taux de personnels considérant avoir modifié leurs pratiques professionnelles à la suite de leur mobilité. **12.** Taux de personnels déclarant avoir amélioré leurs compétences en langue étrangère utilisée au cours de leur mobilité.	**13.** Taux de personnels déclarant avoir renforcé leurs compétences professionnelles et leurs perspectives professionnelles à la suite de leur mobilité. **14.** Taux de personnels déclarant avoir renforcé leurs pratiques de travail en groupe. **15.** Taux de personnels déclarant avoir renforcé leur collaboration et leur perspective de carrière. **16.** Taux de personnels déclarant continuer à pratiquer la langue étrangère dans un cadre formel. **17.** Taux de personnels considérant avoir modifié leurs pratiques professionnelles à l'issue de la mobilité. **18.** Taux de personnels déclarant avoir partagé leur expérience de mobilités au sein de l'établissement d'appartenance. **19.** Taux de personnels ayant déclaré avoir reçu au moins un type de reconnaissance par leur organisme à la suite de leur mobilité.

{2}

Les populations interrogées

Les apprenants et les personnels concernés par l'étude sont ceux partis en mobilité au cours de l'année académique 2022-2023.

Effectifs concernés par l'étude, ayant accepté d'être recontactés et taux de répondants par public

	Nombre de personnes ayant accepté d'être recontactées	Nombre de réponses	Nombre de réponses exploitables	Taux de réponse
Mobilité Enseignement et formation professionnels	9 709	1 480	620	6 %
Mobilité Enseignement supérieur	19 122	2 217	1 543	8 %
Mobilité des personnels	9 401	2 709	2 014	22 %

Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation

79 939 apprenants sont partis en mobilité pendant l'année académique 2022-2023 :

70 % Enseignement Supérieur
30 % Enseignement et formation professionnels

La mobilité d'apprentissage concerne la quasi-totalité des apprenants de l'EFP, tandis que la participation aux concours de compétences reste très marginale.

Les apprenants de l'enseignement supérieur peuvent réaliser une mobilité d'études (62 %) ou de stage (38 %).

17 549 Personnels sont partis en mobilité au cours de l'année académique 2022-2023.

Ils relevaient de :

>> 48 % SCO **>> 20 %** SUP
>> 24 % EFP **>> 8 %** ADU

- **51 %** des personnels partis en mobilité Erasmus+ ont suivi une formation
- **9 %** ont assuré une mobilité d'enseignement
- **41 %** ont effectué un stage d'observation

{3}

Le redressement des populations

Les taux de réponse à l'enquête pilotée par l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation s'élèvent à 8 % pour les apprenants de l'enseignement supérieur, à 6 % pour ceux de l'enseignement et formation professionnels, et à 22 % pour les personnels. Par rapport à l'édition précédente, les taux de réponse sont en nette diminution : ils atteignaient alors 25 % pour les apprenants et 52 % pour les personnels. Cette évolution soulève un enjeu majeur de représentativité des répondants et invite à faire évoluer le dispositif d'enquête afin de garantir sa pérennité et la robustesse des analyses produites. À cet égard, une intégration de cette enquête dans les démarches obligatoires de suivi des mobilités, à l'instar du rapport participant, constituerait un levier susceptible d'améliorer significativement le taux de réponse. Un redressement de l'échantillon a été réalisé afin de corriger les principaux biais de structure et de garantir une représentation plus fidèle de la population des bénéficiaires.

Le redressement des données a été réalisé par calage sur marges en utilisant comme variables de calage plusieurs variables qualitatives de référence. Ces variables sont issues des bases de données de l'Agence (Beneficiary Module), associées à la base centrale des établissements de l'agence pour les types d'établissement. Les variables prises en compte pour le redressement diffèrent selon les publics :

- Apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels : sexe, type d'établissement et durée de la mobilité.
- Apprenants de l'enseignement supérieur : sexe, filière, type d'établissement, niveau d'études et type de mobilité.
- Personnels : sexe, secteur éducatif et type d'établissement.

Différence de caractéristiques des apprenants partis en mobilité Erasmus+ entre la population mère et l'échantillon de répondants

	Population mère		Échantillon	
	EFP	ES	EFP	ES
Sexe	**52 % :** Femmes **48 % :** Hommes	**57 % :** Femmes **43 % :** Hommes	**65 % :** Femmes **35 % :** Hommes	**68 % :** Femmes **32 % :** Hommes
Filière	-	**22 % :** ALLSHS[1] **33 % :** Business, Droit **24 % :** Ingénierie **12 % :** Sciences **5 % :** Services **4 % :** Autre	-	**30 % :** ALLSHS **25 % :** Business, Droit **19 % :** Ingénierie **13 % :** Sciences **8 % :** Services **5 % :** Autre
Type d'établissement	**20 % :** Lycées **22 % :** Lycées professionnels **9 % :** CFA **20 % :** Centres de formation professionnelle agricole **4 % :** France travail et Missions locales **25 % :** Autre établissement	**42 % :** Universités et Instituts d'études politiques **19 % :** Écoles d'ingénieurs **10 % :** Écoles de commerce **8 % :** Établissement supérieurs spécialisés **6 % :** Lycées **15 % :** Autre établissement	**20 % :** Lycées **26 % :** Lycées professionnels **5 % :** CFA **4 % :** Centres de formation professionnelle agricole **14 % :** France travail et Missions locales **21 % :** Autre établissement	**54 % :** Universités et Instituts d'études politiques **14 % :** Écoles d'ingénieurs **6 % :** Écoles de commerce **6 %** Lycées **8 % :** Établissement supérieurs spécialisés **12 % :** Autre établissement
Durée de la mobilité	**0,5 % :** Mobilité longue (>90 jours)	-	**8 % :** Mobilité longue (>90 jours)	-
Niveau	-	**8 % :** Niveau 5 **42 % :** Niveau 6 **48 % :** Niveau 7 **1 % :** Niveau 8	-	**8 % :** Niveau 5 **48 % :** Niveau 6 **40 % :** Niveau 7 **1 % :** Niveau 8
Type de mobilité	-	**62 % :** Mobilité d'études **38 % :** Mobilités de stage	-	**66 % :** Mobilité d'études **34 % :** Mobilités de stage

Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne ; Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation

1. Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales.

Différence de caractéristiques des personnels partis en mobilité Erasmus+ entre la population mère et l'échantillon de répondants

	Population mère	Échantillon
Sexe	**70 % :** Femmes **30 % :** Hommes	**70 % :** Femmes **30 % :** Hommes
Secteur éducatif	**47 % :** SCO **24 % :** EFP **21 % :** ES **8 % :** EA	**42 % :** SCO **26 % :** EFP **26 % :** ES **6 % :** EA
Type d'établissement	**30 % :** École-collège-académie-GIP **23 % :** Lycées **11 % :** Universités **6 % :** Autre établissement d'enseignement supérieur **30 % :** Autre type d'établissement	**26 % :** École-collège-académie-GIP **28 % :** Lycées **13 % :** Universités **7 % :** Autre établissement d'enseignement supérieur **26 % :** Autre type d'établissement

Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne ; Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation

{1}

Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenants

La programmation Erasmus+ 2021-2027 soutient des mobilités d'études, de stage, d'apprentissage et de participation à des concours de métiers destinées à renforcer les compétences des apprenants, à améliorer leurs perspectives d'insertion professionnelle et à favoriser leur développement personnel, dans une perspective d'inclusion, de participation citoyenne et de cohésion sociale.

Les apports de la mobilité des apprenants sont ici mesurés à travers de cinq grands axes de questions :

- L'amélioration auto-évaluée de leurs compétences transversales
- L'identification des obstacles à la mobilité
- L'usage de la langue étrangère de la mobilité et des langues étrangères en général
- L'implication citoyenne et le sentiment de citoyenneté européenne
- La transformation numérique

{1.1}

Le développement des compétences transversales se confirme plusieurs mois après la mobilité

L'enquête Apprenant et le questionnaire du rapport Participant comportent des indicateurs différents, qui ne recouvrent pas exactement les mêmes dimensions de compétences. Dans le Rapport Participant, les participants déclarent une amélioration des compétences évaluées à l'issue de la mobilité. Toutefois, ces compétences ne sont pas mesurées de manière identique entre les apprenants de l'enseignement supérieur et ceux de l'enseignement et de la formation professionnels : certains items diffèrent selon le secteur, ce qui ne permet pas une comparaison directe des résultats entre les deux publics au retour de la mobilité.

L'enquête Apprenant, réalisée un an et deux mois après la mobilité, repose quant à elle sur un cadre commun aux deux secteurs, avec un item dont les modalités de réponse proposent une liste de compétences plus détaillée et exhaustive. Cette approche permet d'analyser le développement de multiples compétences selon des critères communs, de comparer les résultats entre les deux secteurs et de réaliser des analyses portant sur l'ensemble des apprenants.

Malgré ces différences méthodologiques, les deux enquêtes mettent en évidence une contribution positive de la mobilité Erasmus+ au développement des compétences. La majorité des participants déclarent ainsi avoir amélioré les compétences évaluées dans le rapport Participant (rapport Participant 2022 et 2023), tandis que l'enquête Apprenant met en évidence le développement de plusieurs compétences à plus long terme

Tableau 1 :

Évolution de la part des apprenants partis en mobilité Erasmus+ en 2022-2023 (EFP et enseignement supérieur) déclarant une amélioration de leurs compétences (plusieurs réponses possibles – total >100 %)

Compétences	**Enseignement supérieur** Rapport Participant (au retour de la mobilité)	**Enseignement supérieur** Enquête Apprenant (en moyenne 1 an et deux mois)	**Enseignement et formation professionnels** Rapport Participant (au retour de la mobilité)	**Enseignement et formation professionnels** Enquête Apprenant (en moyenne 1 an et deux mois)	**Apprenants** Enquête Apprenant (en moyenne 1 an et deux mois)
Capacité d'adaptation	92 %	88 %	-	81 %	86 %
Apprentissage en autonomie	85 %	56 %	-	61 %	57 %
Ouverture socioculturelle	92 %	83 %	-	70 %	79 %
Ouverture d'esprit	86 %	73 %	-	64 %	70 %
Esprit initiative	68 %	45 %	-	40 %	43 %
Sens de l'écoute	-	35 %	-	49 %	39 %
Confiance en soi et en ses capacités	88 %	70 %	-	66 %	68 %
Sens des responsabilités	-	50 %	78 %	55 %	51 %
Sens de l'organisation	77 %	46 %	-	45 %	45 %
Prise de décisions	70 %	38 %	-	38 %	38 %
Travail en groupe	68 %	38 %	-	46 %	40 %

Note de lecture : Les pourcentages présentés pour l'enseignement supérieur provenant du rapport Participant correspondent à la part des répondants ayant indiqué être « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec les affirmations relatives aux apports de la mobilité en matière de compétences transversales.
Pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP), les résultats proviennent également du rapport Participant, mais reposent sur une modalité différente de réponse (réponse de type oui/non).
Dans l'enquête Apprenant, les compétences transversales sont mesurées à l'aide d'une question à choix multiples, dans laquelle les répondants pouvaient sélectionner plusieurs compétences parmi une liste proposée. Les pourcentages de différentes sources ne sont pas de mesures strictement équivalentes.

Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne ; Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation

Dans le rapport Participant, les compétences transversales communes avec celles mesurées dans l'enquête Apprenant présentent des taux d'amélioration élevés immédiatement après la mobilité. Dans l'enseignement supérieur, 80 % ou plus des répondants déclarent avoir le sentiment d'avoir développé les compétences suivantes : la capacité d'adaptation, l'apprentissage en autonomie, l'ouverture socioculturelle, l'ouverture d'esprit, ainsi que la confiance en soi et en ses capacités. Dans l'enseignement et la formation professionnels, la compétence citée est celle du sens des responsabilités, avec 78 % des répondants déclarant l'avoir développée.

Quelques mois plus tard, l'enquête Apprenant confirme l'importance du développement des compétences transversales à la suite d'une mobilité. Les répondants déclarent avoir développé en moyenne 45 % des compétences proposées dans l'item.

Certaines tendances observées immédiatement après la mobilité se retrouvent également dans l'enquête Apprenant. Dans l'enseignement supérieur, la capacité d'adaptation, l'ouverture socioculturelle, l'ouverture d'esprit et la confiance en soi et en ses capacités figurent parmi les compétences les plus fréquemment sélectionnées, avec des taux supérieurs à 70 %. Dans l'enseignement et la formation professionnels, la capacité d'adaptation et l'ouverture socioculturelle sont également les compétences les plus souvent citées.

{1.2}

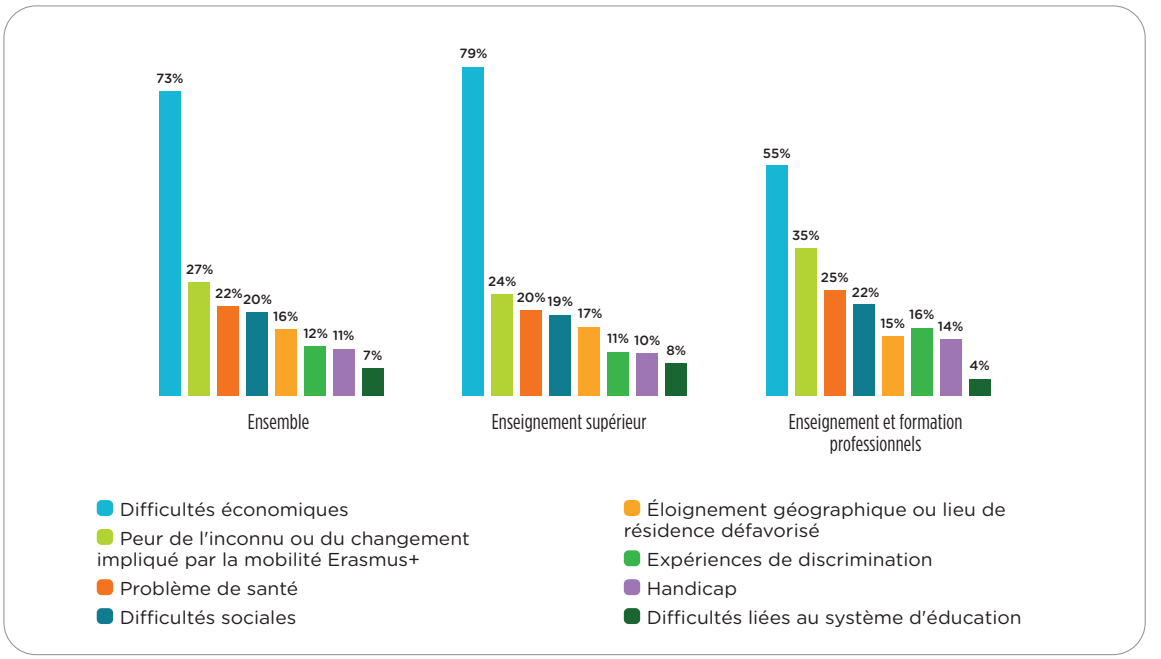
Des freins à la mobilité qui varient selon le secteur éducatif

Les obstacles susceptibles d'avoir empêché la mobilité des apprenants apparaissent relativement contrastés. Près de la moitié des répondants déclarent n'avoir rencontré aucun facteur d'empêchement (47 %). À l'inverse, un peu plus de la moitié identifient au moins un frein potentiel à leur mobilité.

Parmi les apprenants ayant identifié au moins un obstacle à la mobilité, les difficultés économiques constituent de loin le principal frein, citées par 73 % des répondants. D'autres facteurs apparaissent également, bien que dans une moindre mesure, notamment la peur de l'inconnu ou du changement impliqué par une mobilité Erasmus+ (27 %) ainsi que les problèmes de santé (22 %).

Graphique 1 :

Part des apprenants déclarant que certains facteurs auraient pu empêcher leur mobilité Erasmus+ (Plusieurs réponses possibles - total>100 %)



Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Des différences significatives s'observent selon le secteur éducatif des apprenants. Les apprenants de l'enseignement supérieur sont plus nombreux à évoquer des difficultés économiques (79 %) que ceux issus de l'enseignement et de la formation professionnels (55 %). À l'inverse, la peur de l'inconnu ou du changement lié à la mobilité est davantage citée par les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels (35 %) que par ceux de l'enseignement supérieur (24 %).

Ces résultats suggèrent que, si les contraintes financières demeurent le principal obstacle à la mobilité, d'autres dimensions, notamment psychologiques ou liées à l'état de santé, peuvent également influencer la capacité des apprenants à envisager une expérience de mobilité internationale.

{1.3}

Le développement des compétences numériques à la suite de la mobilité

Dans le rapport Participant, un indicateur commun aux deux secteurs éducatifs permet notamment d'appréhender les effets de la mobilité sur les compétences numériques. Il repose sur la déclaration des apprenants indiquant avoir acquis de nouvelles pratiques numériques utiles à l'issue de leur mobilité. L'enquête Apprenant permet d'approfondir cette analyse grâce à un item plus détaillé couvrant différents usages du numérique, tels que la communication et la collaboration à distance, la maîtrise d'outils informatiques spécifiques à un domaine académique ou professionnel, la recherche et l'identification de sources d'information adaptées à ses besoins ou encore la création de contenus numériques. Ce niveau de précision offre une compréhension plus fine des compétences développées et peut expliquer que l'indicateur, formulé de manière plus générale dans le rapport Participant, soit moins fréquemment sélectionné que d'autres dimensions évaluées.

Les résultats de l'enquête montrent que les compétences les plus souvent déclarées concernent la maîtrise d'outils informatiques spécifiques à un usage académique ou professionnel, ainsi que l'utilisation d'outils numériques de communication et de collaboration. Pour ces deux dimensions, les apprenants de l'enseignement supérieur présentent des taux de sélection plus élevés que ceux de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), avec des proportions proches de 50 %, contre respectivement 26 % et 35 % dans l'EFP.

Toutefois, les apprenants de l'EFP se distinguent par un profil de réponses légèrement différent : les modalités les plus fréquemment sélectionnées concernent en premier lieu la collecte et le traitement d'informations (36 %), suivie de la communication et de la collaboration via des outils numériques en ligne.

On observe une progression des compétences liées à l'utilisation d'outils informatiques spécifiques à un usage académique ou professionnel parmi les répondants ayant effectué leur mobilité en 2022-2023. 44 % déclarent avoir renforcé leurs compétences en matière d'outils informatiques spécifiques à leur domaine académique ou professionnel. À titre de comparaison, 31 % des participants ayant effectué leur mobilité en 2018-2019 déclarent avoir renforcé leur maîtrise des outils informatiques métiers. Bien que cet indicateur ne mesure pas directement la maîtrise des outils propres à un métier, il traduit une amélioration des compétences numériques mobilisées dans les contextes d'apprentissage et d'activité professionnelle.

Tableau 2 :

Part des apprenants déclarant avoir développé de nouvelles pratiques numériques à l'issue de la mobilité

	Apprenants Enseignement supérieur	Apprenants Enseignement et formation professionnels	Ensemble
Développement de nouvelles pratiques numériques	30 %	32 %	31 %

Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne

Tableau 3 :

Développement des compétences numériques, une priorité du programme Erasmus+ (plusieurs réponses possible-total >100 %)

Développement de compétences numériques	Apprenants Enseignement supérieur	Apprenants Enseignement et formation professionnels	Ensemble
Les outils informatiques en général	30 %	**33 %**	31 %
Les outils informatiques spécifiques à votre domaine académique ou professionnel	49 %	26 %	44 %
La collecte et le traitement d'informations	44 %	36 %	42 %
L'identification de sources d'information adaptées à vos besoins	42 %	25 %	38 %
La communication et la collaboration via des outils en ligne	**48 %**	**35 %**	44 %
La création de contenus	33 %	34 %	33 %
La protection et la sécurité de vos données personnelles	13 %	15 %	13 %
La résolution de problèmes liés à l'utilisation d'outils en ligne	18 %	15 %	18 %

Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées

{1.4}

Des compétences langagières consolidées et durablement mobilisées

À l'issue de leur mobilité, 80 % des répondants déclarent avoir amélioré leurs compétences langagières (rapport Participant).

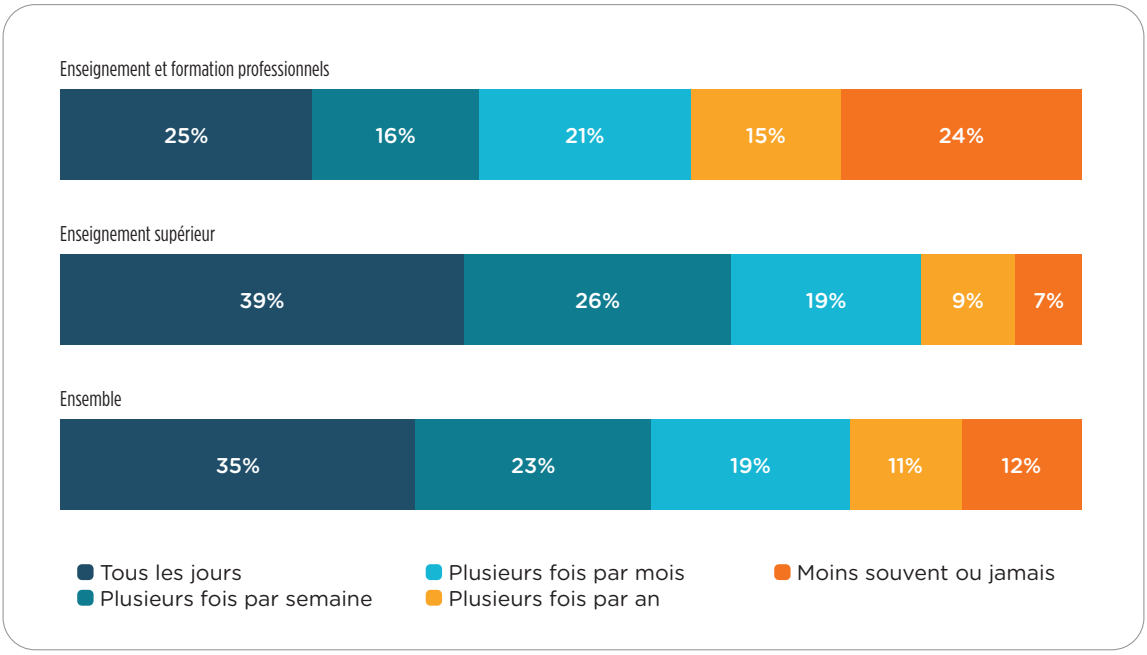
Cet indicateur est complété par deux mesures portant sur l'utilisation de la langue étrangère après la mobilité : la part des répondants déclarant continuer à pratiquer la langue étrangère au cours de leur mobilité dans un cadre non formel, et celle des répondants indiquant l'utiliser dans un environnement professionnel ou académique (enquête Apprenants).

On observe que, dans un cadre personnel, les répondants indiquent largement avoir encore recours à la langue étrangère, plusieurs mois après celle-ci :

- 62 % des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels déclarent utiliser cette langue au moins plusieurs fois par mois (contre 52 % dans la précédente enquête), voire quotidiennement, et 15 % l'utilisent d'une manière plus occasionnelle (plusieurs fois par an) ;
- 65 % des apprenants de l'enseignement supérieur ont recours à cette langue plusieurs fois par semaine, voire tous les jours, et 28 % plusieurs fois par mois ou d'une manière occasionnelle ;
- En moyenne pour les deux secteurs éducatifs, 12 % des répondants déclarent pratiquer moins souvent ou jamais cette langue.

Graphique 2 :

Part d'apprenants continuant à pratiquer, dans un cadre non formel, la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité



Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Champ de l'étude : Apprenants ayant utilisé une langue non maternelle lors de leur mobilité ; personnes n'ayant aucune connaissance préalable de cette langue exclues

Cet usage de la langue étrangère dans un cadre non formel concerne la moitié ou plus des répondants de l'enseignement supérieur quel que soit le domaine de formation.

Parmi les répondants à l'enquête Apprenant 2024, les apprenants inscrits dans les filières « Arts, lettres et sciences humaines » ainsi que « Technologies de l'information et de la communication » déclarent plus souvent pratiquer cette langue dans un contexte personnel.

Tableau 4 :

Part d'apprenants de l'enseignement supérieur continuant à parler, dans un cadre non formel, la langue étrangère, par domaine de formation

Domaine de formation	Enquête 2024
Arts, lettres et sciences humaines	67 %
Technologies de l'information et de la communication	64 %
Commerce, administration et droit	61 %
Éducation	60 %
Services	59 %
Ingénierie, industries de transformation et construction	58 %
Sciences sociales, journalisme et information	56 %
Santé et protection sociale	51 %
Sciences naturelles, mathématiques et statistiques	50 %
Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires	49 %

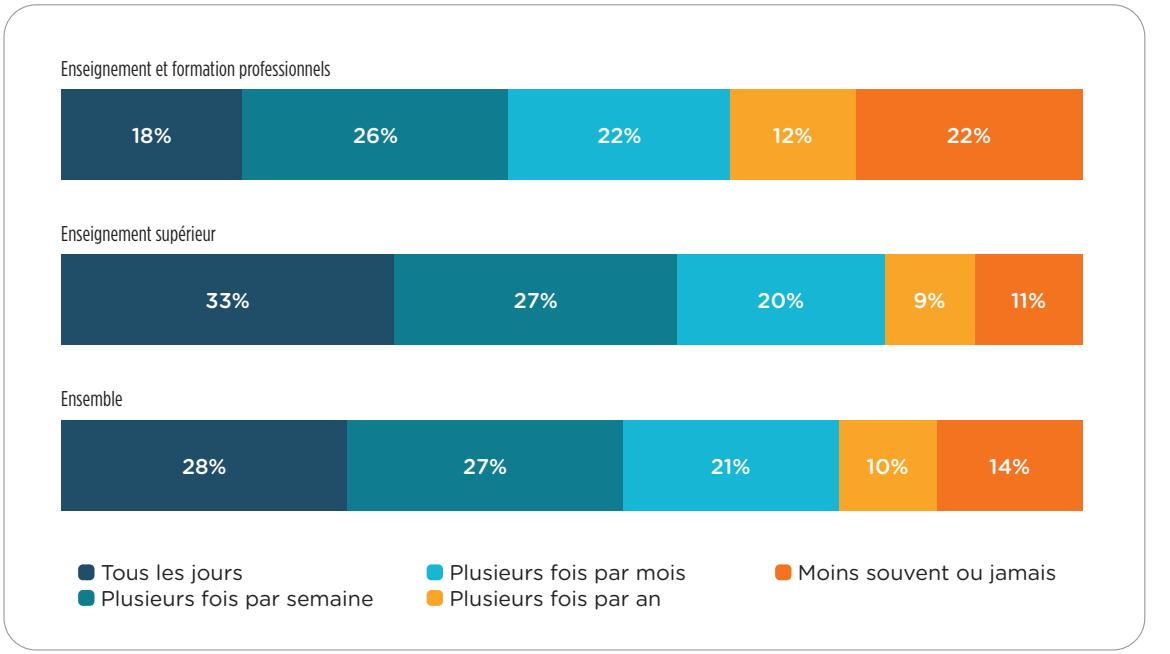
Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées

Champ de l'étude : Apprenants ayant utilisé une langue non maternelle lors de leur mobilité ; personnes n'ayant aucune connaissance préalable de cette langue exclues

Dans un cadre formel, qu'il soit académique ou professionnel, plus de la moitié des répondants (55 %) déclarent pratiquer la langue principalement utilisée au cours de leur mobilité plusieurs fois par semaine, voire quotidiennement. 21 % indiquent l'utiliser plusieurs fois par mois.
Parmi les répondants issus de l'enseignement supérieur, l'usage d'une langue étrangère est plus marqué : 60 % déclarent l'utiliser plusieurs fois par semaine (contre 58 % dans la précédente enquête), voire tous les jours 20 % en font usage plusieurs fois par mois. Par ailleurs, 20 % indiquent ne recourir que rarement ou jamais à cette langue, part qui s'élève à 34 % pour les répondants issus de l'enseignement et de la formation professionnels.

Graphique 3 :

Part d'apprenants continuant à pratiquer, dans un cadre formel, la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité



Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Champ de l'étude : Apprenants ayant utilisée une langue non maternelle lors de leur mobilité ; individus sans connaissances préalable de cette langue exclues.

Dans l'enseignement supérieur, l'usage d'une langue étrangère dans un cadre formel varie selon les domaines d'études. Il est particulièrement fréquent chez les étudiants inscrits en « Technologies de l'information et de la communication » (68 %) et en « Arts, lettres et sciences humaines » (62 %). Ces mêmes filières se distinguent également par une pratique plus fréquente de la langue étrangère dans un cadre personnel parmi les répondants à l'enquête Apprenant 2024.

Tableau 5 :

Part d'apprenants de l'enseignement supérieur continuant à parler la langue étrangère dans un cadre formel

Domaine de formation	Enquête 2024
Technologies de l'information et de la communication	68 %
Arts, lettres et sciences humaines	62 %
Sciences naturelles, mathématiques et statistiques	57 %
Commerce, administration et droit	56 %
Services	53 %
Sciences sociales, journalisme et information	52 %
Ingénierie, industries de transformation et construction	51 %
Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires	42 %
Santé et protection sociale	37 %
Éducation	34 %

Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées

Champ de l'étude : Apprenants ayant utilisé une langue non maternelle lors de leur mobilité ; personnes n'ayant aucune connaissance préalable de cette langue exclues

{1.5}

La mobilité renforce le sentiment d'appartenance européenne et la citoyenneté

Deux indicateurs portent sur la citoyenneté : le renforcement des connaissances sur l'Union européenne et le renforcement du sentiment d'appartenance européenne. Présents dans les deux questionnaires, ils permettent de mettre en regard les résultats des deux enquêtes, tout en tenant compte des différences de formulation et de construction des questions.

Un troisième rapprochement concerne l'acquisition de connaissances sur la démocratie et la vie politique (enquête Apprenant) et l'intérêt pour la participation aux élections, aux autres processus démocratiques et à la vie de la communauté locale (rapport participant). Ces deux indicateurs relèvent de la citoyenneté démocratique, mais l'abordent sous des angles différents. Ils sont donc présentés de manière complémentaire plutôt que comparés directement.

Tableau 6 :

Part des apprenants déclarant avoir renforcé leur citoyenneté européenne suite à leur mobilité (plusieurs réponses possible-total >100 %)

	Renforcement du sentiment de citoyenneté européenne	Développement des connaissances sur l'Union européenne	Participation démocratique et la vie de la communauté locale
Secteur enseignement et formation professionnels	82 %	50 %	23 %
Secteur enseignement supérieur	77 %	61 %	26 %
Ensemble	79 %	53 %	25 %

Note de lecture: Les deux indicateurs relatifs au développement des connaissances sur l'Union européenne et à la participation démocratique et la vie de la communauté locale correspondent aux modalités d'une même question à choix multiples. Les répondants pouvant sélectionner plusieurs réponses, les pourcentages ne sont pas exclusifs et leur somme peut dépasser 100 %. L' indicateur relatif au renforcement du sentiment de citoyenneté européenne est issu d'une question à réponse binaire.

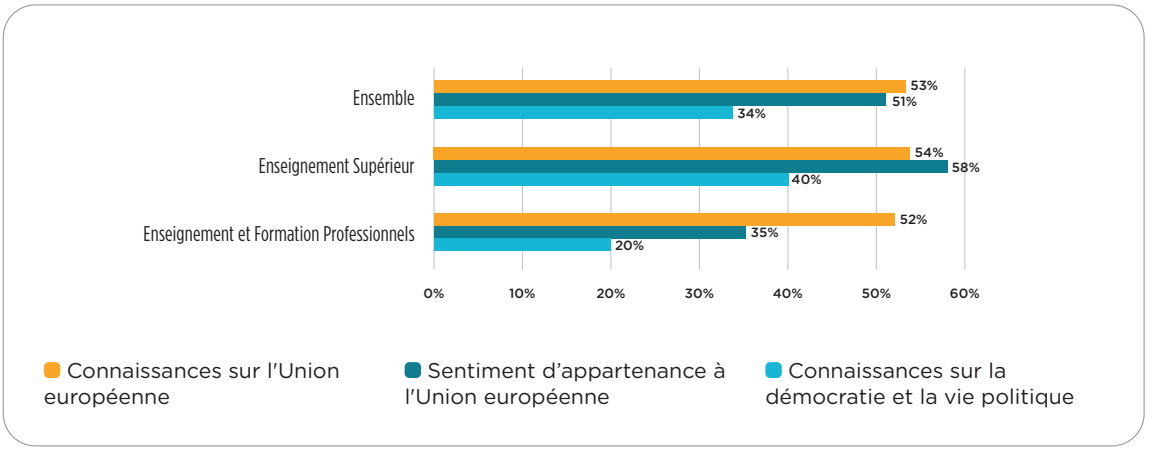
Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne

Les indicateurs relatifs au développement des connaissances sur l'Union européenne, ainsi qu'à la participation démocratique et à la vie de la communauté locale, correspondent à des modalités de réponse d'un même item portant sur les priorités du programme.

À leur retour de mobilité, 79 % des apprenants déclarent se sentir davantage citoyens européens, 53 % indiquent avoir développé leurs connaissances sur l'Union européenne et 25 % déclarent avoir davantage d'intérêt pour la participation aux élections aux autres processus démocratiques et à la vie de la communauté locale.

Graphique 4 :

Part des apprenants déclarant avoir développé leurs connaissances sur l'UE, la démocratie et la vie politique, et leur sentiment d'appartenance à l'UE (plusieurs réponses possible-total >100 %)



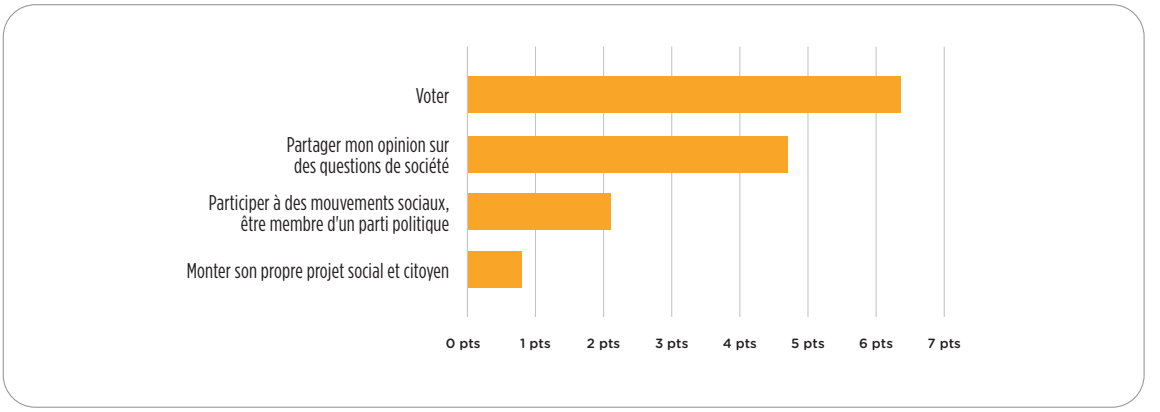
Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Plusieurs mois après leur mobilité, la moitié des apprenants déclarent que cette expérience a renforcé leur sentiment d'appartenance européenne. Cette proportion atteint près de 60 % chez les apprenants de l'enseignement supérieur, contre environ 35 % chez les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels. Cette proportion est inférieure à celle observée immédiatement au retour de la mobilité (79 %). Toutefois, ces résultats doivent néanmoins être considérés avec précaution, les indicateurs retenus dans les deux enquêtes reposant sur des constructions différentes.

Le renforcement des connaissances sur l'Union européenne constitue également un effet fréquemment déclaré : un peu plus de la moitié des apprenants indiquent avoir développé ces connaissances plusieurs mois après leur mobilité, un niveau proche de celui observé immédiatement après le retour (53 %). Par ailleurs, 35 % déclarent avoir acquis des connaissances sur la démocratie et la vie politique, une proportion plus élevée que celle relevée dans le rapport Participant. De nouveau, ces résultats doivent être interprétés avec prudence, les indicateurs mobilisés dans les deux enquêtes n'étant pas construits de manière identique.

Graphique 5 :

Évolution des activités de participation citoyenne avant et après la mobilité

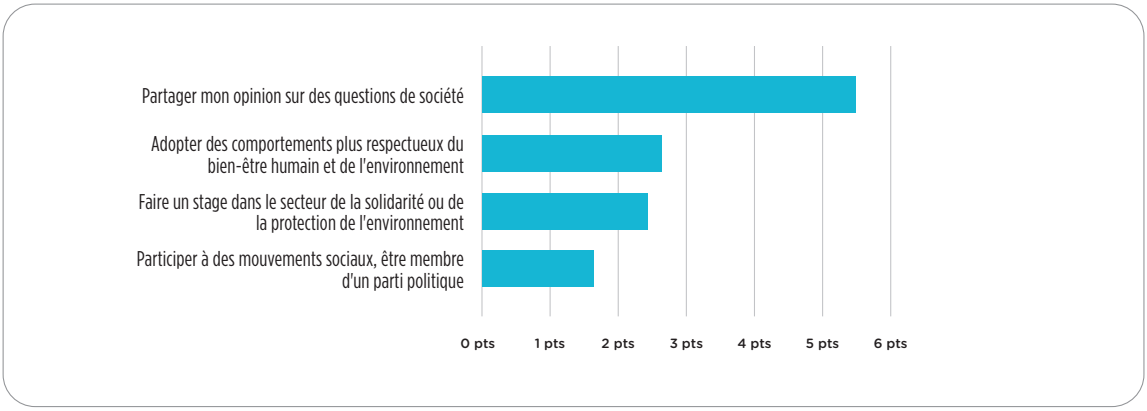


Note de lecture : Variation en points de pourcentage entre la réalisation des activités avant et après la mobilité
Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

L'enquête Apprenant permet d'analyser l'évolution déclarée de certaines pratiques citoyennes en comparant les activités auxquelles les répondants indiquent avoir participé avant et après leur mobilité, sur la base d'une liste d'activités proposées. Dans l'ensemble, plusieurs formes d'engagement progressent, notamment le fait de voter, de partager son opinion sur des questions de société, de participer à des mouvements sociaux, d'être membre d'un parti politique ou encore de développer un projet à visée sociale et citoyenne. Ces résultats décrivent une évolution des pratiques déclarées par les apprenants, sans permettre d'attribuer ces changements à la seule mobilité. La progression observée concernant le vote chez les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels peut notamment être influencée par les caractéristiques de cette population, en particulier son âge.

Graphique 6 :

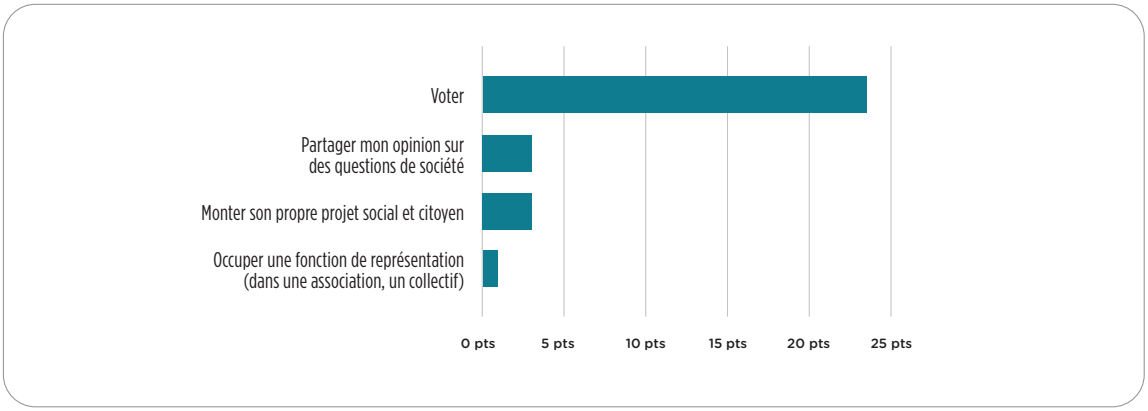
Évolution des activités de participation citoyenne avant et après la mobilité - Apprenants de l'enseignement supérieur



Note de lecture : Variation en points de pourcentage entre la réalisation des activités avant et après la mobilité
Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées

Graphique 7 :

Évolution des activités de participation citoyenne avant et après la mobilité - Apprenants de l'enseignement et formation professionnels



Note de lecture : Variation en points de pourcentage entre la réalisation des activités avant et après la mobilité
Source : Enquête Apprenant 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

L'analyse par secteur éducatif met en évidence des évolutions différenciées. Si certaines pratiques progressent dans l'ensemble des secteurs, d'autres apparaissent plus spécifiquement chez les apprenants de l'enseignement supérieur, comme l'adoption de comportements plus respectueux du bien-être humain et de l'environnement ou la réalisation d'un stage dans le secteur de la solidarité.

{2}

Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les personnels

Les enseignants, formateurs ou personnels administratifs des différents secteurs éducatifs (scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur et éducation des adultes) sont des acteurs du développement des mobilités et des effets systémiques de celles-ci.

À travers les mobilités d'enseignement, de cours et formation, ainsi que les stages d'observation en situation professionnelle, le programme Erasmus+ favorise le développement des compétences et l'évolution des pratiques professionnelles.

Il contribue ainsi à améliorer la qualité de l'enseignement, à soutenir le développement professionnel et à renforcer les liens entre le monde éducatif et le marché du travail.

Les indicateurs sélectionnés pour analyser les apports des mobilités des personnels portent sur la collaboration et le développement professionnel, les perspectives de carrière professionnelle, l'évolution des pratiques professionnelles et la valorisation de la mobilité.

{2.1}

Le développement professionnel et les évolutions du parcours professionnel après la mobilité

En complément des résultats issus du rapport Participant, l'enquête Personnel permet d'approfondir l'analyse du développement professionnel et de l'évolution de carrière. Deux indicateurs sont retenus :

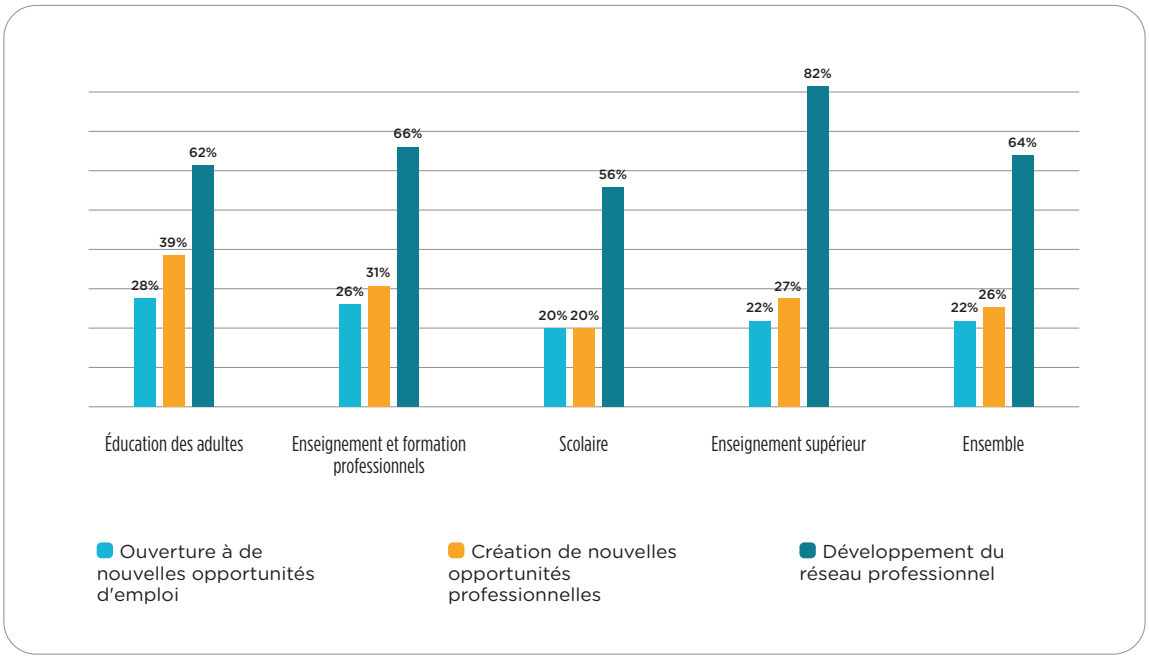
- avoir renforcé ses collaborations et ses perspectives de carrière ;
- avoir renforcé ses compétences et ses perspectives professionnelles.

Les résultats de l'enquête Personnel et du rapport Participant sont complémentaires. Alors que l'enquête Personnel met en évidence trois dimensions du développement professionnel (compétences professionnelles, compétences relationnelles et développement de carrière), le rapport Participant se concentre davantage sur les retombées de la mobilité en matière d'acquisition de connaissances disciplinaires, d'employabilité et d'évolution du projet professionnel. Les deux sources convergent toutefois pour montrer un effet positif de la mobilité sur le développement professionnel des participants aux mobilités.

64 % des personnels déclarent avoir développé leur réseau professionnel grâce à leur mobilité. Les personnels de l'enseignement supérieur sont les plus nombreux à le déclarer (82 %), suivis de ceux de l'enseignement et de la formation professionnels (66 %).

Graphique 8 :

Part des personnels déclarant avoir renforcé leur collaboration et leur perspective de carrière (plusieurs réponses possible-total >100 %)

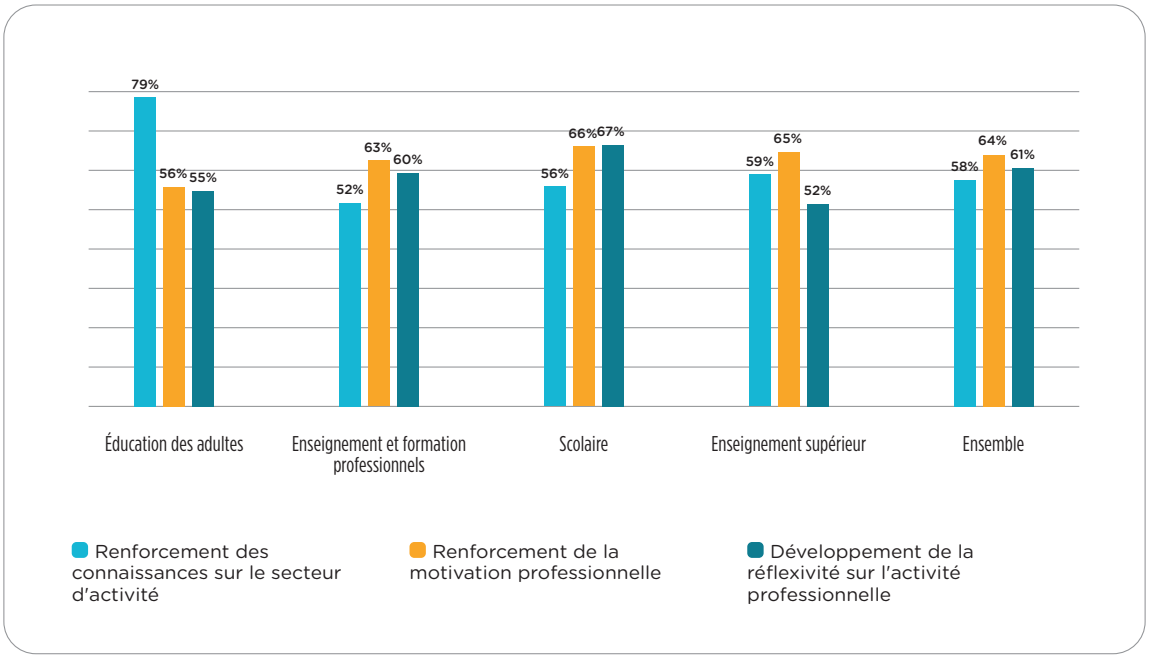


Source : Enquête Personnel 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Une majorité des personnels partis en mobilité déclarent avoir renforcé leur motivation professionnelle (64 %) et développé leur réflexivité sur leur activité professionnelle (61 %). Plus de la moitié (58 %) déclarent également avoir renforcé leurs connaissances sur leur secteur d'activité. Cette part est particulièrement élevée chez les professionnels de l'éducation des adultes (79 %).

Graphique 9 :

Part des personnels déclarant avoir renforcé leurs compétences et développé des perspectives professionnelles (plusieurs réponses possible-total >100 %)

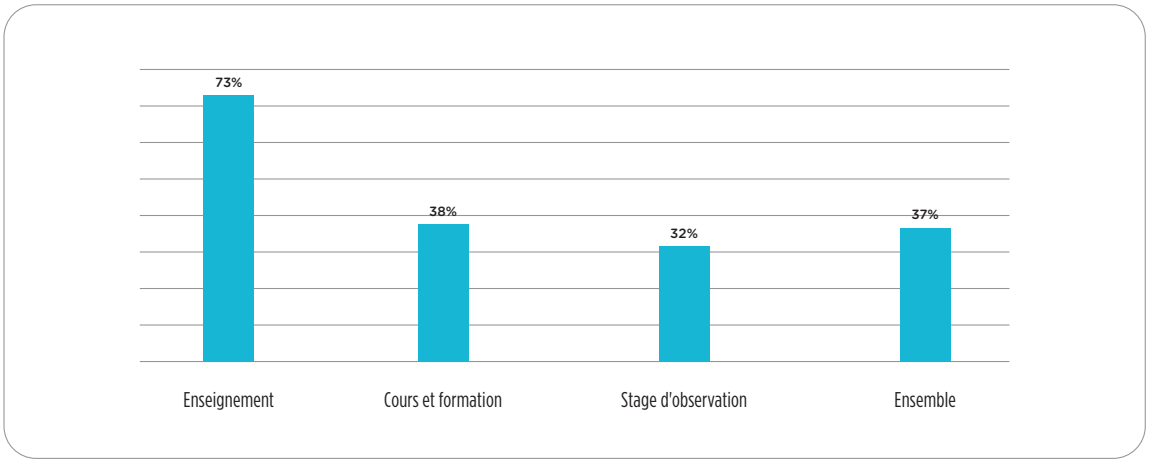


Source : Enquête Personnel 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Près des trois quarts des personnels ayant effectué une mobilité d'enseignement (73 %) estiment que celle-ci a amélioré leurs perspectives d'emploi et de carrière professionnelle. Cette proportion est nettement plus faible parmi les personnels partis en cours et formation (38 %) et en stage d'observation (32 %).

Graphique 10 :

Part des personnels considérant avoir amélioré leurs perspectives d'emploi et de carrière, par type de mobilité



Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne

{2.2}

Le développement des compétences et l'évolution des pratiques professionnelles après la mobilité

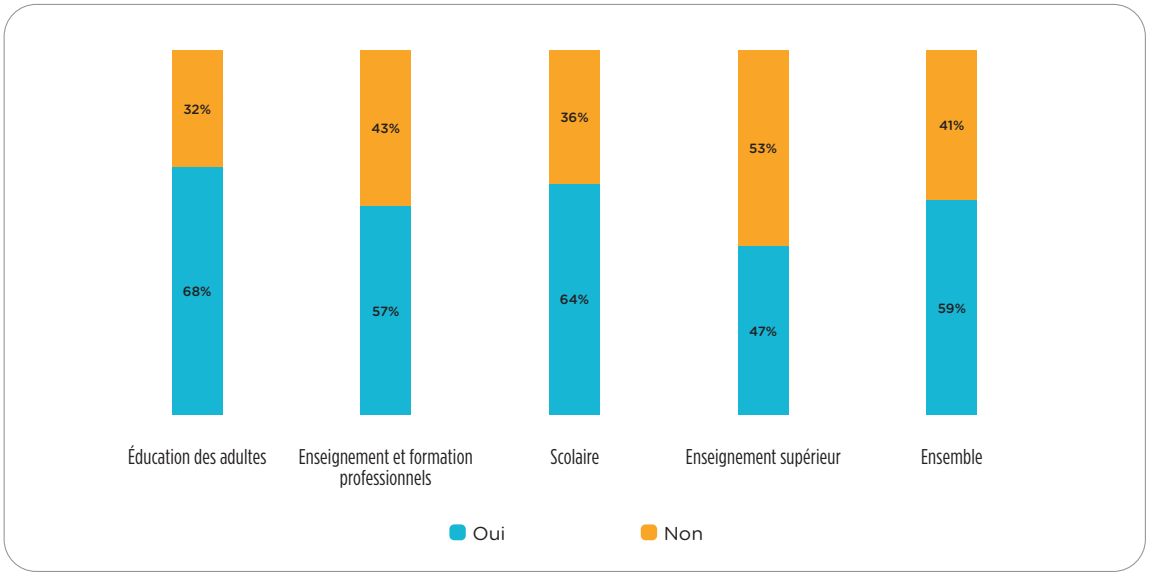
Quatre indicateurs se rapportent au développement des compétences et des pratiques professionnelles, à savoir le taux de personnels déclarant, à l'issue de leur mobilité :

- avoir renforcé leurs pratiques de travail en groupe ;
- avoir amélioré leurs compétences en matière d'organisation, de gestion et de leadership ;
- avoir amélioré leurs compétences en langue étrangère ;
- avoir modifié leurs pratiques professionnelles.

59 % des personnels déclarent avoir développé leurs pratiques de travail en groupe grâce à leur mobilité, soit une augmentation de 15 points de pourcentage par rapport aux résultats de l'enquête de 2020. La part des personnels faisant état de cet effet varie selon les secteurs éducatifs : elle est particulièrement marquée dans l'éducation des adultes et l'enseignement scolaire. À l'inverse, les personnels de l'enseignement supérieur déclarent moins fréquemment avoir renforcé leurs pratiques collaboratives à la suite de leur mobilité.

Graphique 11 :

Part des personnels déclarant avoir renforcé leurs pratiques de travail en groupe, par secteur éducatif

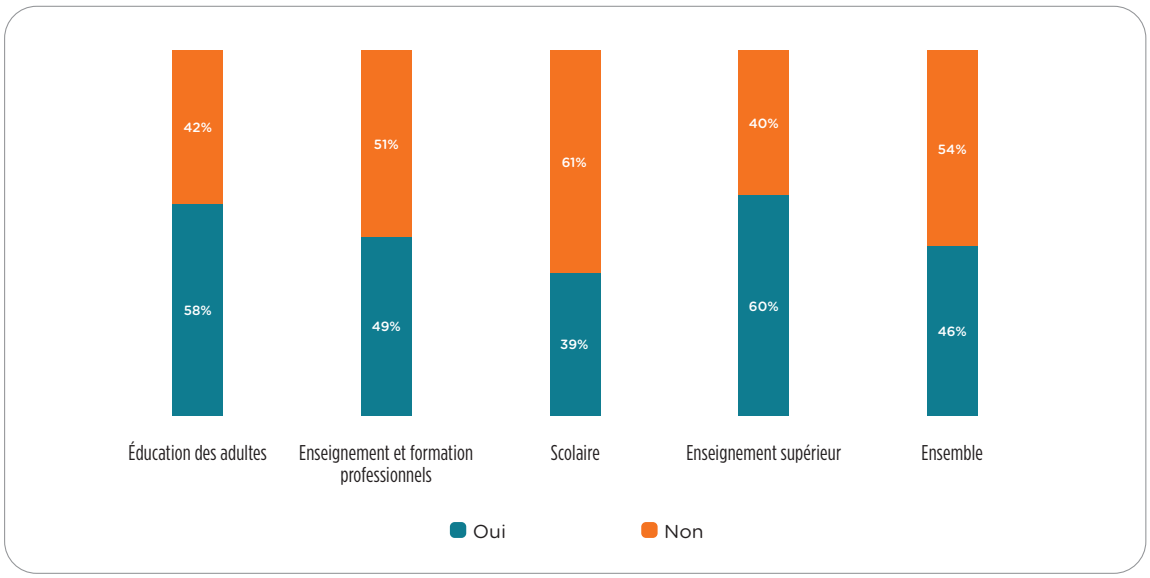


Source : Enquête Personnel 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Près de la moitié des personnels considèrent avoir amélioré leurs compétences en organisation, gestion et leadership. Ce constat est plus marqué parmi les professionnels de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes.

Graphique 12 :

Part des personnels considérant avoir amélioré leurs compétences en matière d'organisation, de gestion et de leadership à la suite de leur mobilité Erasmus+, par secteur éducatif

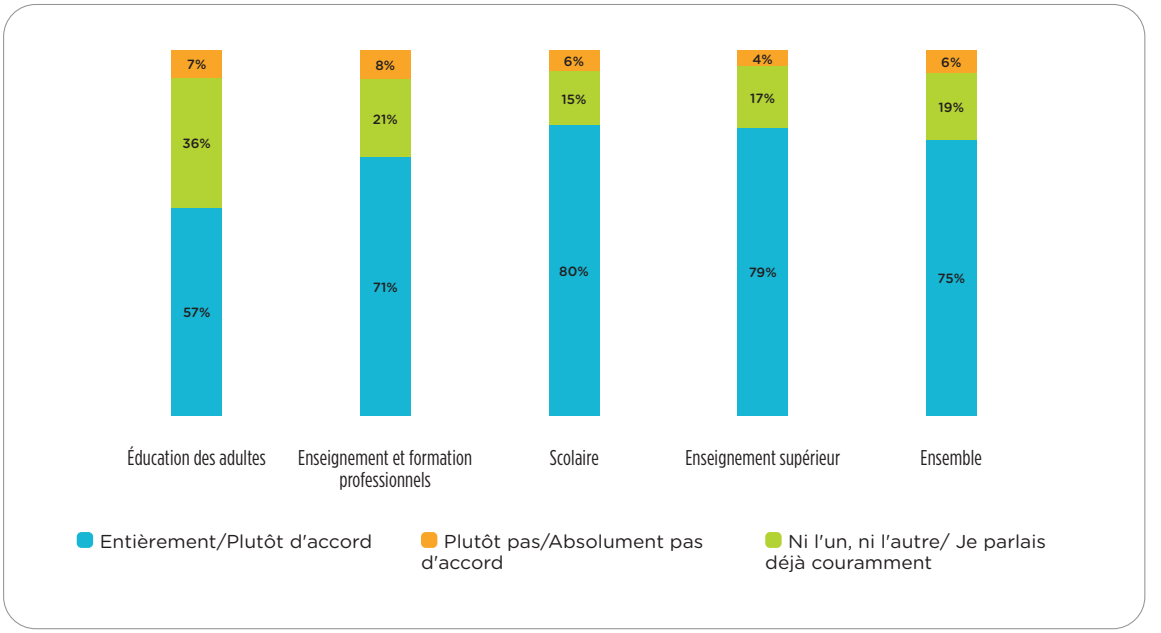


Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne

75 % des personnels déclarent avoir développé leurs compétences langagières grâce à leur mobilité Erasmus+. Cette part est plus élevée dans l'enseignement scolaire (80 %) et l'enseignement supérieur (79 %). Ces différences sectorielles peuvent être interprétées comme un possible effet des spécificités des missions exercées ou des caractéristiques des participants, notamment leur niveau initial de la maîtrise de la langue principalement utilisée au cours de leur mobilité.

Graphique 13 :

Part des personnels déclarant avoir amélioré leurs compétences langagières grâce à la mobilité Erasmus+, par secteur éducatif



Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne

L'auto-évaluation de la progression des compétences langagières varie selon le type de mobilité réalisée. Les personnels ayant effectué une mobilité de cours et de formation déclarent plus fréquemment avoir amélioré leurs compétences langagières (85 %), contre 69 % pour ceux en mobilité d'enseignement et 66 % pour ceux ayant réalisé un stage d'observation. Dans le cas des mobilités d'enseignement, cette proportion progresse de 6 points de pourcentage par rapport à l'enquête de 2020.

Tableau 7 :

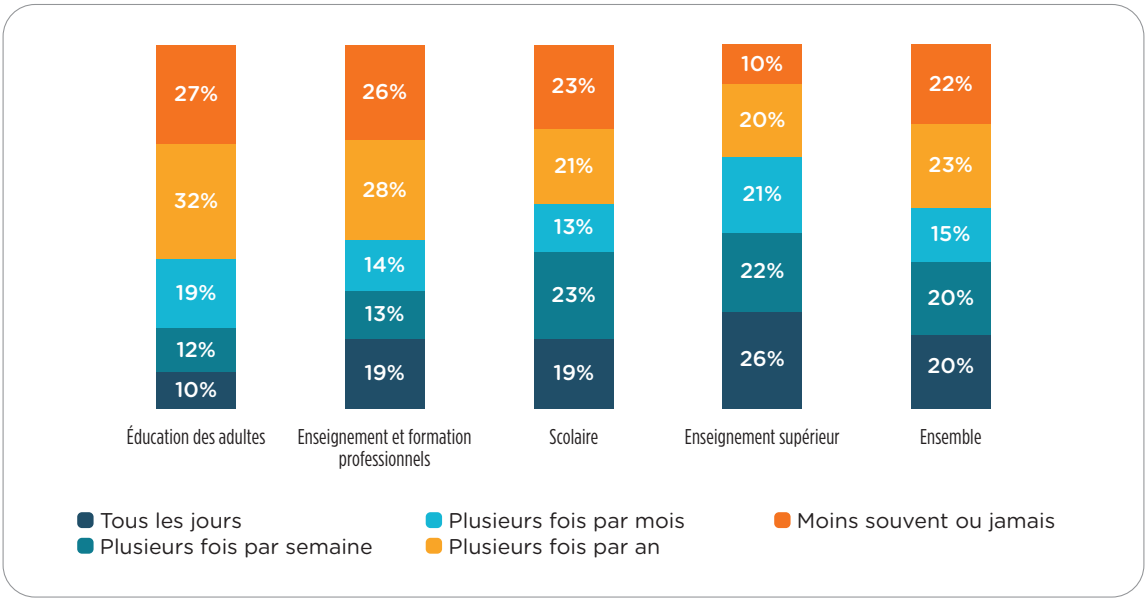
Part des personnels déclarant avoir amélioré leurs compétences langagières, par type de mobilité

	Enseignement	Cours et formation	Stage d'observation	Ensemble
Entièrement / Plutôt d'accord	69 %	85 %	66 %	75 %
Plutôt pas / Absolument pas d'accord	6 %	3 %	10 %	6 %
Ni l'un, ni l'autre / Je parlais déjà couramment	25 %	12 %	25 %	19 %

Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne

Graphique 14 :

Part des personnels continuant à pratiquer, dans un cadre formel, la langue étrangère utilisée au cours de leur mobilité



Source : Enquête Personnel 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées

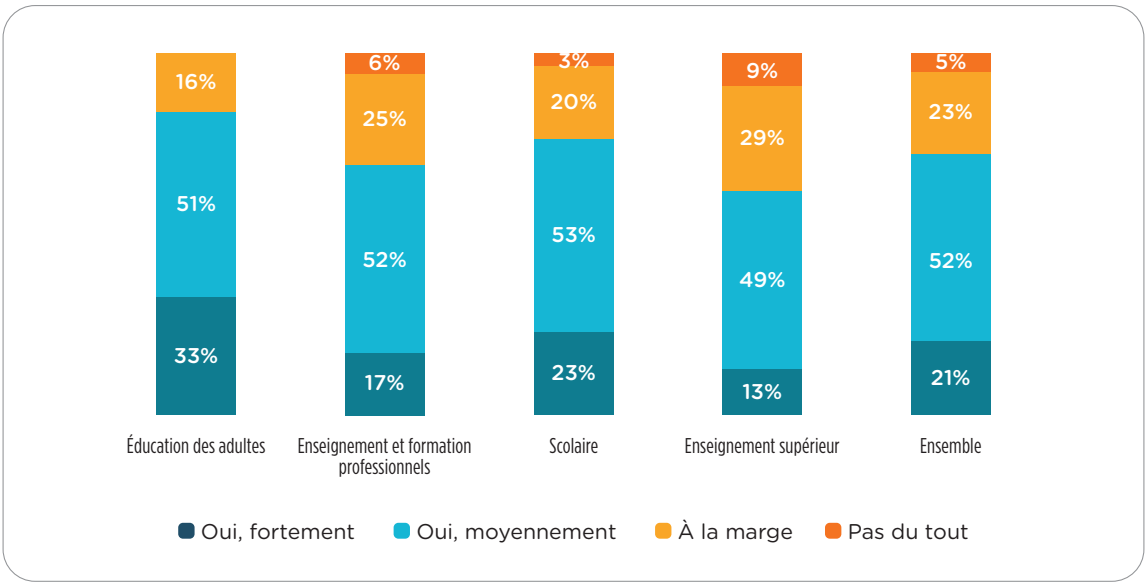
Champ de l'étude : Personnels ayant utilisé une langue non maternelle lors de leur mobilité ; personnes n'ayant aucune connaissance préalable de cette langue exclues

Plusieurs mois après leur retour de mobilité Erasmus+, 73 % des répondants déclarent avoir modifié fortement ou moyennement leurs pratiques professionnelles (contre 60 % dans la précédente enquête). Les résultats mettent toutefois en évidence des différences selon les secteurs éducatifs. Les professionnels de l'éducation des adultes sont ceux qui déclarent le plus fréquemment une évolution importante de leurs pratiques professionnelles.

Comparativement aux résultats de l'enquête de 2020, la part des répondants déclarant une évolution de leurs pratiques professionnelles après leur mobilité est en hausse. Dans la majorité des secteurs, les personnels déclarent plus fréquemment avoir observé des changements, qu'ils soient modérés ou importants.

Graphique 15 :

Part des personnels considérant avoir modifié leurs pratiques professionnelles suite à leur mobilité, par secteur éducatif



Source : Enquête Personnel 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées

L'évolution des pratiques professionnelles apparaît largement partagée entre les différents types de mobilité Erasmus+. Les personnels ayant participé à une mobilité d'enseignement ou à une mobilité de cours et de formation sont les plus nombreux à déclarer une modification de leurs pratiques (92 % dans les deux cas), suivis de ceux ayant réalisé un stage d'observation (87 %).

Tableau 8 :

Part des personnels considérant avoir modifié leurs pratiques professionnelles suite à leur mobilité Erasmus+, par type de mobilité

	Enseignement	Cours et formation	Stage d'observation	Ensemble
Oui	92 %	92 %	87 %	90 %
Non	8 %	8 %	13 %	10 %

Source : Rapport Participant 2022 et 2023, Beneficiary Module, Commission européenne

{2.3}

Reconnaissance de la mobilité

La mobilité Erasmus+ des personnels des différents secteurs éducatifs est également interrogée au regard du taux de mutualisation de leur expérience au sein de l'établissement et du niveau de reconnaissance formelle ou informelle de cette mobilité.

Le taux de diffusion de l'expérience de mobilité au sein des établissements d'envoi est très élevé (95 %), et ce, quel que soit le secteur éducatif. Le retour d'expérience et la mutualisation se déroulent très largement dans le cadre de réunions (90 % des répondants). 66 % déclarent avoir partagé leur expérience lors d'ateliers de travail, une pratique de mutualisation qui paraît plus répandue parmi les personnels de l'éducation des adultes (78 %) et ceux de l'enseignement scolaire (70 %).

5 % déclarent ne pas avoir partagé leur expérience de mobilité, ce chiffre est sensiblement supérieur à celui observé dans la précédente enquête (4 %).

Tableau 9 :

Part des personnels déclarant avoir partagé leur expérience de mobilité avec leurs collègues et leur hiérarchie, par types de canaux de diffusion (plusieurs réponses possibles – total >100 %)

	A partagé son expérience	Lors de réunions	Lors d'ateliers	Lors de conférences	Lors de formations	N'a pas partagé
Scolaire	96 %	90 %	70 %	56 %	53 %	4 %
Enseignement et formation professionnels	96 %	91 %	66 %	60 %	52 %	4 %
Enseignement supérieur	91 %	86 %	52 %	52 %	40 %	9 %
Éducation des adultes	97 %	91 %	78 %	64 %	64 %	3 %
Ensemble	95 %	90 %	66 %	57 %	51 %	5 %

Source : Enquête Personnel 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Le partage de l'expérience de mobilité est très répandu parmi les répondants. 42 % des professionnels déclarent l'avoir partagé fréquemment, 43 % à quelques reprises et 15 % une fois.

Tableau 10 :

Nombre de mutualisations de l'expérience de mobilité

	Enseignement	Cours et formation	Stage d'observation	Ensemble
Fréquemment	36 %	41 %	45 %	42 %
Quelques fois	46 %	54 %	42 %	43 %
Une fois	19 %	15 %	13 %	15 %

Source : Enquête Personnel 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

65 % des personnels ayant répondu à l'enquête déclarent que leur mobilité a été reconnue par leur institution d'envoi, principalement sous une forme informelle (45 %). En revanche, les formes de reconnaissance formelle, telles que les augmentations de salaire ou l'obtention d'un nouveau poste demeurent très marginales. La reconnaissance de la mobilité apparaît plus fréquente dans le secteur de l'éducation des adultes (89 %), alors que l'enseignement scolaire est celui où elle est la moins fréquente (60 %).

Au-delà de la reconnaissance individuelle des personnels, la valorisation des mobilités constitue un enjeu pour les établissements et les organismes participants. La prise en compte des compétences, connaissances et pratiques acquises lors d'une expérience Erasmus+ peut contribuer à renforcer les apports de la mobilité au-delà du seul bénéficiaire, en favorisant la diffusion des acquis auprès des équipes et l'évolution des pratiques professionnelles. Une reconnaissance plus visible des mobilités, qu'elle soit institutionnelle, professionnelle ou collective, pourrait également constituer un levier d'attractivité pour encourager davantage de personnels à s'engager dans le programme Erasmus+ et à développer de nouveaux partenariats européens.

Tableau 11 :

Part des personnels déclarant une reconnaissance de leur mobilité par l'institution d'envoi et type de reconnaissance (plusieurs réponses possibles – total >100 %)

	A obtenu une reconnaissance de la mobilité	Lors du plan de travail annuel	Lors de l'entretien annuel d'évaluation	Par une augmentation de salaire	Par une progression des responsabilités	Par un nouveau poste	Par une reconnaissance informelle	Pas de reconnaissance
Scolaire	60 %	13 %	11 %	0 %	6 %	2 %	44 %	40 %
Enseignement et formation professionnels	69 %	22 %	16 %	1 %	12 %	1 %	44 %	31 %
Enseignement supérieur	64 %	15 %	22 %	1 %	5 %	2 %	41 %	36 %
Éducation des adultes	89 %	34 %	16 %	2 %	20 %	3 %	63 %	11 %
Ensemble	65 %	17 %	15 %	1 %	9 %	2 %	45 %	35 %

Source : Enquête Personnel 2024, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Notes

Notes

QUI SOMMES-NOUS ?

Le programme Erasmus+

Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014.
Il se décline en trois actions : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.
Le programme Erasmus+ (2021-2027) est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.
Les 4 priorités de la programmation 2021-2027 sont : inclusion et diversité ; transformation numérique ; environnement et lutte contre le changement climatique ; participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique.

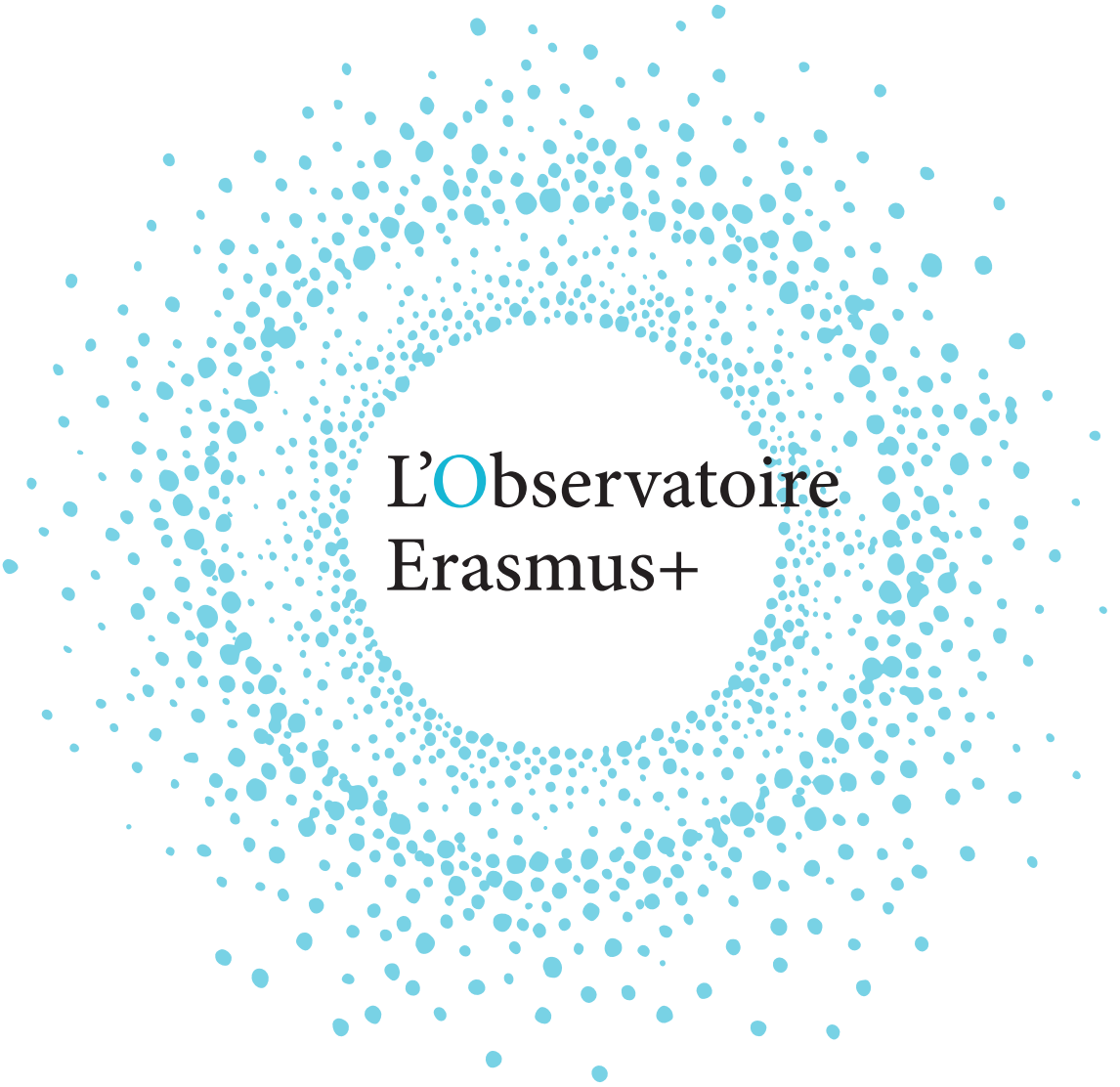
Constituée en Groupement d'intérêt public (GIP), l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus+ et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».
L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus+ ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes.
Pour la Commission européenne, sur ce volet éducation et formation du programme Erasmus+, l'Autorité nationale est représentée par la Délégation aux relations européennes, internationales et de coopération (DREIC) du Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.
Elle est située à Bordeaux et emploie 178 agents.

agence.erasmusplus.fr

© Agence Erasmus+ France / Éducation Formation
Directrice de la publication : Nelly Fesseau
Octobre 2026
ISSN : 2554-0165
Imprimeur :

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

WAT - agencewat.com



AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION
UNION EUROPÉENNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.